



Charges courantes de copropriété : ce qu'il faut savoir

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- En collaboration avec **Marie Caderon, juriste spécialisée en droit des affaires**
- Dernière vérification de la fiche : 07/06/2019
- Dernière mise à jour de la fiche : 07/06/2019

Certaines dépenses sont dites « courantes ». Elles sont budgétées lors de l'assemblée générale des copropriétaires (AG). Sur quoi portent ces dépenses ? Comment sont-elles recouvrées ? Voici quelques éléments de réponse...

Charges courantes de la copropriété : à prévoir !

2 types de charges. Il existe 2 types de charges : celles dites « courantes » et celles dites « exceptionnelles ». Seules les charges « courantes » sont développées dans cette fiche.

Les charges courantes...

{ABONNEZ-VOUS}

Charges courantes de la copropriété : à payer !

Qui paie les charges courantes ? Les charges courantes sont payées par les copropriétaires. Le paiement des charges courantes est réparti entre les copropriétaires en fonction des tantièmes de copropriété que représente leur lot.

Exemple...

{ABONNEZ-VOUS}